

# QUELLES CRITIQUES LE RADICAL PIERRE MENDÈS-FRANCE ET LES SOCIALISTES FORMULENT-ILS À L'ENCONTRE DE LA CONSTITUTION DE 1958 PROPOSÉE PAR LE GÉNÉRAL GAULLE ?



Pierre Mendès-France a été résistant pendant la Seconde Guerre mondiale aux côtés de Charles de Gaulle. Membre du parti radical, il a exercé la fonction de ministre de l'Économie sous le GPRF et de président du Conseil sous la Quatrième République entre 1954 et 1955. Conscient des dysfonctionnements institutionnels de la Quatrième République, il souhaite réformer les institutions mais en conservant un régime parlementaire.

## Discours de Pierre Mendès-France lors du débat sur l'investiture du général de Gaulle, 1<sup>er</sup> juin 1958

« La IV<sup>ème</sup> République périt de ses propres fautes. Ce régime disparaît parce qu'il n'a pas su résoudre les problèmes auxquels il était confronté [...] Le système que le général de Gaulle a si souvent critiqué et qui méritait, en effet, bien des critiques, a échoué. Mais ce n'est pas la République, ce n'est même pas le système parlementaire qui méritent d'être condamnés. Seul, le mauvais usage qui en a été fait nous a réduits à l'impuissance et nous a conduits à tant de déconvenues. [...] Quoi qu'il en coûte aux sentiments que j'éprouve pour la personne et pour le passé du général de Gaulle, je ne voterai pas en faveur de son investiture [...]. »

Tout d'abord, je ne puis admettre de donner un vote contraint par l'insurrection et la menace d'un coup de force militaire. Car la décision que l'Assemblée va prendre - chacun ici le sait - n'est pas une décision libre, le consentement que l'on va donner est vicié. Le peuple français nous croit libres ; nous ne le sommes plus.

Car enfin, ce gouvernement, qui nous l'impose ? Hélas ! Ce sont les mêmes hommes (les partisans de l'Algérie française) qui, dans le passé ont fait échouer toutes les tentatives de règlement raisonnable et humain en Afrique du Nord, qui ont rendu la guerre inévitable, l'ont orientée vers la répression sans issue politique, ont joué sur les nerfs d'une population européenne affolée et exultent en ce moment parce qu'ils se flattent d'avoir porté le général de Gaulle au pouvoir. [...] »

## Pierre Mendès-France critique sévèrement les institutions de la Cinquième République instaurées par le général de Gaulle devant les élèves de l'École supérieure des sciences économiques et sociales à Paris, le 17 novembre 1964

« J'ajoute et je précise que ce qui nous est proposé par la V<sup>ème</sup> République, ce n'est pas du tout (...) un système mixte, intermédiaire entre le parlementarisme et le régime présidentiel. C'est un régime que j'appellerai ultra-présidentiel, puisque le président de la République dispose aujourd'hui de beaucoup plus de pouvoirs que le président des États-Unis. En France, le chef de l'État peut dissoudre l'Assemblée, ce n'est pas le cas aux États-Unis. En France, il dispose d'une large fraction du pouvoir législatif, et même d'une part importante du pouvoir judiciaire et du pouvoir constituant, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. En France, le président n'est pas contrôlé par une Cour suprême alors qu'il l'est, et sévèrement, aux États-Unis. En France, il peut recourir au référendum, et pas là-bas. [...] Nous avons un système qui va, dans la concentration, la monopolisation du pouvoir entre les mains d'une seule autorité, d'un seul homme, beaucoup plus loin que le véritable système présidentiel. »

**Associez par un jeu de couleurs les principaux reproches faits par le radical Pierre Mendès-France aux dessins réalisés par Maurice Henry pour le compte de l'union de la gauche socialiste**



De Gaulle a été porté au pouvoir par la sédition préparée par ses amis, encouragée et relancée par ses appels des 15 et 19 Mai, et avec laquelle il a fait chanter le Parlement.



Il pourra lui imposer des lois par de nouveaux plébiscites et la dissoudre à son gré (Art. 11 et 12).



La Constitution est faite pour de Gaulle. Ses ministres seront ses doublures (Art. 6-8-23). L'Assemblée ne pourra rien contre lui.



Il pourra s'arroger tout le pouvoir en déclarant "les institutions en danger" : imitant Charles X, renouvelant Napoléon III (Art. 16).

Dessins extraits d'une affiche du parti de l'union de la gauche socialiste, Maurice Henry, 1962